

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Boues de séparateurs de graisse

Code Eural	19 08 09
Code déchet	781004

### DESCRIPTION

Boues provenant de séparateurs de graisse, graisses provenant de fosses

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### Conditions générales :

- Pas de pollution chimique
- Pas de substances persistant dans l'environnement
- Pas d'huiles usagées
- Pas de graisse de friture
- Pas de déchets dangereux
- Pas d'objets étrangers (tels que plastique, débris, rouille, pierres, métaux, ...)

#### Conditions d'emballage :

- Les boues sont conditionnées dans des fûts avec couvercle appropriés et bien fermés